

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Synthèse des évaluations

Champ "Droit, science politique,  
économie, gestion"

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Nicolas Chaigneau, président du comité

Jocelyne Simbille, présidente du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation

Le champ *Droit, science politique, économie, gestion* (DSPEG) doit être replacé dans le contexte particulier de l'Université de Bordeaux, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) pluridisciplinaire, créé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la fusion des trois universités de Bordeaux 1, Bordeaux Segalen, et Montesquieu Bordeaux 4. A cette occasion, l'Université de Bordeaux a structuré le pilotage opérationnel et la mise en œuvre de son offre de formation à travers sept composantes de niveau intermédiaire : quatre collèges (Droit, science politique, économie et gestion - Sciences de l'homme - Sciences de la santé - Sciences et technologie), trois départements (Sciences Humaines et Sociales, Sciences et technologies et Sciences du vivant et de la santé) regroupant des composantes de formation (unités de formation, UFR, facultés et instituts, une école supérieure du professorat et de l'éducation ESPE, Institut des sciences de la vigne et du vin, IUT). Ainsi, le périmètre des champs de formation s'est construit à partir des collèges dont l'offre correspondait globalement aux formations licence-master-doctorat (LMD) et par l'association de certaines autres structures partenaires comme les IUT ou l'Institut des sciences de la vigne et du vin.

Le champ DSPEG regroupe trois composantes : la faculté de Droit et science politique, la faculté d'Economie, gestion, AES et l'Institut d'administration des entreprises. Les formations se déploient sur plusieurs sites - Bordeaux et sa périphérie - et sur le territoire aquitain (Périgueux, Agen) - et dessinent un ensemble extrêmement fourni, soit 39 formations de nature très diverse : 4 licences générales, 23 licences professionnelles (LP), 10 mentions de master elles-mêmes divisées en 24 parcours de première année de master (M1) et 62 spécialités de deuxième année (M2), se subdivisant elles-mêmes en 106 parcours, le tout étant complété par 2 mentions de master portées par l'IEP. Ce champ regroupe un effectif de 13000 étudiants dont la moitié en « droit et science politique ». L'ensemble de l'offre se répartit en formations généralistes qui accueillent un nombre important d'étudiants et formations spécialisées aux effectifs plus réduits en raison de la sélection (LP, DUT, M2). A cet égard, l'enjeu affiché par l'Université de Bordeaux est de maintenir des filières généralistes tout en développant des formations ciblées en adéquation avec les besoins socio-économiques du milieu, dans un contexte de contraintes budgétaires et un environnement assez largement concurrentiel, vu la place grandissante occupée par l'IEP et les écoles de commerce. Enfin, le champ peut s'appuyer sur un nombre important d'unités de recherche (12 au total) dont les membres viennent nourrir les équipes pédagogiques chargées d'animer les formations.

## Synthèse de l'évaluation des formations

### *Adéquation des cursus avec les objectifs de la formation*

Dans leur très grande majorité, les formations du champ reposent sur une architecture interne à la fois claire et pertinente au regard des objectifs scientifiques et professionnels visés. Ces objectifs sont, la plupart du temps, bien identifiés (même si le degré de précision des dossiers dans ce domaine est assez variable), et, à l'échelle du champ, le constat patent est celui d'une adéquation tout à fait satisfaisante entre les contenus proposés dans les formations et les métiers sur lesquels celles-ci entendent déboucher. Deux formations font toutefois exception : la licence *Administration publique*, dont les contenus ne paraissent pas répondre à l'objectif affiché de préparer aux concours et métiers de la fonction publique et la mention de master *Administration des organisations*, dont le dossier, très lacunaire, ne permet absolument pas d'attester de l'adaptation des enseignements aux ambitions de formation mises en avant (on doit d'ailleurs souligner dès à présent que, du fait du caractère très incomplet de ce dossier, on ne revient pas dans ce qui suit sur le cas de cette mention dont l'évaluation est très difficile). Une difficulté (de bien moindre importance) touche également la mention de master *Economie appliquée* : la structure de cette mention est en effet peu lisible et semble résulter davantage de la juxtaposition de spécialités ou même de parcours de spécialités que d'un véritable objectif commun de formation. Une remarque similaire peut être faite pour le master *Droit public et science politique* dans lequel l'association des deux disciplines apparaît assez artificielle (la formation, bien positionnée en ce qui concerne le droit public, présente des objectifs flous pour ce qui est du volet science politique qui prépare à « divers métiers par la culture générale »). Ces quelques points de fragilité ne remettent cependant en rien en cause le fait que la quasi-totalité des formations du champ peut revendiquer des objectifs clairs et une déclinaison pédagogique pertinente de ces derniers - ce qui est en soi un élément assez remarquable au regard, non seulement de la très grande étendue du regroupement opéré, mais aussi de sa diversité. Les quatre licences générales du champ qui proposent un cycle de formation sur six semestres sont conçues de telle sorte qu'elles permettent aux étudiants une spécialisation réellement progressive (grâce à la mise en place d'un fort tronc commun en première année, d'un jeu d'options en deuxième année, puis d'une grande

variété de parcours spécialisés en troisième année). Tout au plus peut-on regretter que les parcours de la licence en droit, bien balisés dans les deux premières années, se dispersent en troisième année en matières optionnelles si nombreuses qu'elles peuvent faire émerger un risque d'incohérence dans les choix de l'étudiant. Les quelques licences professionnelles qui offrent en leur sein deux parcours ont, elles aussi, adopté une organisation de l'année qui évite d'enfermer trop précocement les étudiants dans l'une ou l'autre des spécialités proposées. Certaines adaptations dans les contenus pédagogiques pourraient cependant rendre plus clairs les objectifs des licences professionnelles *Commercialisation des produits des filières vitivinicole*, *Gestion du patrimoine immobilier* ou encore *Chargé d'affaires en informatique/commercialisation de produits informatiques* dont la double compétence n'est pas manifeste. Les mentions de master reposent aussi, pour la plupart, en première année, sur un socle de formation équilibré entre enseignements de tronc commun et éléments optionnels permettant d'orienter progressivement les étudiants vers les différentes spécialités de deuxième année. Deux mentions, toutefois, s'écartent de ce principe de structuration : la mention *Stratégie*, marquée, en première année, par l'absence d'éléments de pré-spécialisation et la mention *Economie appliquée* qui, à l'inverse, en offre une proportion réellement importante - et peut-être trop - dès le premier semestre du cycle master.

Si les trois types de formation proposés (licence générale, licence professionnelle et master) possèdent donc chacun une véritable cohérence propre en termes de structure, on peut regretter toutefois l'absence d'information précise sur la manière avec laquelle l'ensemble s'articule. Ainsi, le plus souvent, faute de données, on ignore quelle est, au sein même du champ, la nature des poursuites d'études des diplômés de licence en master (seul le dossier de la licence *Economie et gestion* apporte des éléments tangibles dans ce domaine). La question des poursuites d'études en masters, qui sont envisagées pour les différentes licences générales reste, de ce fait, largement en suspens. Dans le même ordre d'idée, on ne saisit pas toujours la place qu'occupent les licences professionnelles dans l'architecture générale, et notamment comment celles-ci s'articulent avec l'offre de licences générales. On doit toutefois noter ici que le dossier « champ » signale en creux cette difficulté, lorsqu'il fait état du souhait de certaines équipes pédagogiques de voir mise en place des passerelles favorisant, pour certains étudiants, l'orientation des secondes vers les premières (une telle passerelle est d'ailleurs déjà mise en œuvre au sein de la licence en droit). Enfin, au sein même de l'offre de masters, il est très difficile d'apprécier la réalité des passerelles entre mentions, même lorsque celles-ci sont portées par la même composante universitaire (le seul élément tangible dans ce domaine est la possibilité de changement de parcours offerte par le master *Affaires politiques internationales* à l'occasion du passage de la première à la deuxième année de master). De manière générale, la problématique de l'articulation des différents cursus du champ entre eux reste donc encore à l'état prospectif.

Au-delà de ces quelques éléments d'appréciation relatifs au paysage d'ensemble des formations du champ, il faut souligner qu'en matière de contenus proposés au sein des différentes formations, il règne un équilibre généralement satisfaisant entre l'apprentissage des disciplines, la formation à la recherche et ce qui relève de l'acquisition des compétences professionnelles. Si l'on s'en tient aux éléments de politique de formation affichés dans le dossier présentant le champ, la sensibilisation et la préparation aux métiers de la recherche, en particulier, semble constituer une préoccupation importante (ce dossier insiste notamment sur le fait que la très grande majorité des formations du champ offrent un accompagnement à la recherche). L'analyse des dossiers des mentions révèle cependant une situation relativement contrastée. Au niveau des licences, on ne dispose ainsi que de peu d'informations sur ce qu'il en est pour la mention *Administration économique et sociale* (hormis la présence d'un module de recherche documentaire en deuxième année) et seuls certains parcours de troisième année de la licence *Economie et gestion* semblent faire une place à la sensibilisation à la recherche. Le dossier de la mention de licence *Droit* n'aborde quant à lui pas le sujet des liens avec la recherche. Dans les mentions de master qui proposent une spécialité « recherche » en propre, la formation à la recherche est bien présente à travers l'implication des enseignants-chercheurs dans les équipes, mais on ne dispose que de peu d'informations sur les dispositifs proposés aux étudiants. Il est de plus difficile d'en mesurer l'efficacité réelle en l'absence de données précises sur les poursuites d'études en doctorat (on pense ici aux mentions *Economie appliquée*, *Economie, banque et finance internationales* et *Management*). Enfin, on aurait souhaité que les dossiers des mentions de master qui n'incorporent que des spécialités à finalité « professionnelle » soient moins silencieux sur cette question de la sensibilisation à la recherche, même si l'on comprend bien que ce ne soit pas là l'objectif principal de formation poursuivi (une exception notable est la spécialité *Marketing* de la mention *Marketing et vente* qui accorde une place importante à la question). De même, il serait souhaitable que, dans certaines spécialités de licences professionnelles (comme *Les métiers du notariat*), on initie les étudiants à la veille juridique, à la recherche bibliographique et documentaire et au développement de la capacité analytique.

La place accordée à la professionnalisation dans les différentes formations pose moins question. L'un des traits marquants du champ est en effet la grande proportion de formations fortement professionnalisantes (l'expression fait référence ici aux licences professionnelles et aux spécialités professionnelles des masters) et les étudiants, tous cursus confondus, peuvent en outre bénéficier, en principe, des actions menées par le service « Orientation et insertion professionnelle » en matière d'ouverture vers le monde professionnel. Entre autres exemples, on peut citer l'organisation d'ateliers de recherche de stages ou encore de conférences consacrées aux différents métiers affichés comme

débouchés. Pour ce qui est spécifiquement des licences générales, les étudiants doivent obligatoirement suivre, en première et deuxième années, un module « Projet professionnel et personnel » et, de manière générale, les maquettes sont conçues de façon à favoriser l'acquisition des compétences professionnelles (on peut tout au plus regretter que le grand nombre de parcours proposés en troisième année de licence ait, dans ce domaine, pour conséquence d'introduire une certaine hétérogénéité du point de vue de l'espace accordé ici ou là aux unités d'enseignement de professionnalisation). Dans les licences professionnelles, la professionnalisation des études occupe, dans les maquettes, le rôle central qui doit lui revenir, à travers la présence semble-t-il systématique d'un projet tuteuré (dont il est parfois ardu d'en apprécier le contenu, compte tenu de l'imprécision des dossiers). Ce rôle de la professionnalisation se trouve renforcé par la présence, la plupart du temps, d'un nombre tout à fait conséquent d'intervenants issus du monde socio-économique (et, pour une dizaine des formations concernées, par l'ouverture à l'apprentissage). L'examen de la place de la professionnalisation au sein des différentes mentions de master fait pour sa part apparaître un paysage moins uniforme. Si, dans la majorité de celles-ci, la formation des étudiants aux métiers visés est bien présente (par l'intermédiaire des enseignements proposés et, parfois, l'existence de certifications professionnelles qui augmentent la gamme des compétences des étudiants), la surface des dispositifs de professionnalisation semble dans certains cas assez réduite ou bien assez inégalement distribuée entre les spécialités d'une même mention (rentrent dans l'un ou l'autre de ces cas de figure les mentions *Économie appliquée*, *Gestion patrimoniale et financière*, *Marketing et vente* ainsi que *Droits européens et droit international*). Il faut toutefois noter à ce sujet que l'on ne parvient pas véritablement à saisir si cela est la conséquence d'un manque de précision dans les dossiers ou bien une réalité tangible, au-delà des caractéristiques communes à chaque cycle de formation. En complément de ces quelques traits généraux, on peut par ailleurs mentionner l'existence, dans certains cas, d'initiatives pédagogiques qui viennent renforcer la démarche de professionnalisation : séminaire d'« insertion professionnelle », mises en situation professionnelle proposées par des mentions de master ou encore pédagogie inductive type « classe inversée » dans une licence professionnelle.

Enfin, s'agissant de la place dévolue aux stages, il règne une grande diversité de pratiques entre les formations de même niveau de cycle (à l'exception des licences professionnelles qui proposent toutes des stages selon des modalités assez similaires, bien que la notion d'alternance, souvent mobilisée dans les dossiers de façon trop vague, brouille l'appréciation de leur organisation). Ainsi, le stage en licence est, parfois facultatif (c'est le cas de la mention *Administration économique et sociale*), parfois obligatoire dans certains parcours (cela concerne la mention *Économie et gestion*) ou encore tout simplement passé sous silence dans le dossier (comme dans celui de la licence *Administration publique*). Quant au niveau master, il subsiste deux mentions où le stage de première année est facultatif (*Économie appliquée* et *Économie, banque et finance internationales*), alors même que l'objectif principal affiché par les formations concernées est une insertion au sein du marché de l'emploi à l'issue du master. En revanche, cette préoccupation pour la question des stages est manifeste dans la mention *Droit privé* où un bureau des stages a été mis en place pour aider les étudiants de deuxième année dans leur recherche. Pour finir dans ce registre, il apparaît que les durées des stages, d'une mention de master à l'autre, sont très variables (tant en première qu'en seconde année), tout comme le nombre de crédits qui y sont alloués dans le processus de validation de l'année. On se doit cependant de souligner le fait que ces points de fragilité ne remettent en rien en cause la bonne dimension professionnalisante du champ.

La forte ouverture internationale des cursus proposés est également un élément qui mérite d'être mis en exergue. Analysée à l'aune du nombre de partenariats internationaux entretenus par les formations du champ, cette ouverture est en effet riche et dense (le dossier champ dénombre pas moins de 114 accords de coopération internationale et 169 accords Erasmus qui concernent tous les continents). Fait remarquable, un nombre assez conséquent de spécialités de master est engagé dans des délocalisations du diplôme à l'étranger, ou bien (plus rarement) dans des dispositifs de double diplôme (dans les deux cas, toutefois, on regrette que les informations sur la mise en œuvre de ces partenariats restent souvent parcellaires). De ce point de vue, le champ dispose d'une réelle capacité à acquérir une bonne visibilité internationale, bien que, comme souvent, la déclinaison de cette politique de partenariats internationaux reste très inégale d'une mention de diplôme à l'autre. Le véritable point de fragilité concerne en réalité la mobilité étudiante, et notamment la mobilité sortante, dont le faible volume contraste fortement avec le nombre très important d'accords de coopération internationale. En licence générale, on observe ainsi, qu'en moyenne, seule une vingtaine d'étudiants inscrits dans les mentions *Économie et gestion* ou *Administration économique et sociale* partent en mobilité internationale durant leur cursus. Le nombre d'étudiants concernés par la mobilité sortante est en revanche bien plus important dans la mention de licence *Droit* (environ 70), du fait de l'existence de trois parcours *droit et langues* dont la troisième année s'effectue entièrement dans une université étrangère.

En master, les volumes de mobilité sortante sont faibles (environ 180 étudiants pour une offre masters qui comportent 10 mentions et 62 spécialités) au regard de la surface de l'offre. La politique d'ouverture internationale menée, qui est axée sur le développement de délocalisations et fait une place encore réduite aux doubles diplômes, apparaît ici, en somme, en fort décalage avec l'efficacité des dispositifs susceptibles d'encourager la mobilité internationale des étudiants de l'université. Ce constat ne doit cependant pas faire oublier que certaines formations, comme la licence professionnelle *Management des projets commerciaux à l'international* ou la mention de master

*Affaires politiques internationales* font du stage à l'étranger un élément important et obligatoire du cursus des étudiants. On observera, enfin, que la part que prend l'enseignement des langues dans les parcours est globalement satisfaisante (la quasi-totalité des licences professionnelles et les deux tiers des spécialités de masters comportent ainsi un cours d'apprentissage de langues obligatoire) et qu'un nombre assez important de mentions de masters déploient des efforts conséquents pour proposer à leurs étudiants des cours disciplinaires (cela concerne les mentions *Économie appliquée, Économie, banque et finance internationales, Comptabilité et contrôle, Gestion patrimoniale et financière, Management, Droit privé* ou encore les spécialités *Relations internationales* et *Carrières européennes* du master *Affaires politiques internationales*). Au regard de ces éléments (qui traduisent un réel souci d'ensemble pour le renforcement des compétences linguistiques des étudiants), on ne s'explique d'ailleurs pas bien pourquoi l'enseignement de la langue est facultatif en première année de la licence *Administration économique et sociale*.

#### *Positionnement des formations du champ dans leurs environnements scientifique et socio-économique*

La question du positionnement des formations du champ fait à l'évidence l'objet d'une attention particulière de la part du « Collège droit science politique économie gestion ». Le dossier de présentation du champ, notamment, témoigne d'une réflexion approfondie sur le positionnement des différents cursus à l'égard de l'offre de formation des universités proches d'un point de vue géographique. Cette réflexion, bien qu'imparfaitement relayée dans les dossiers de mentions, permet de conclure au fait que la grande majorité des parcours proposés peuvent revendiquer une véritable identité dans le paysage universitaire immédiat (soit parce qu'ils n'ont pas d'équivalent dans ce paysage, soit parce qu'ils possèdent des particularités vis-à-vis de formations proches). Une interrogation importante subsiste néanmoins au sein même du champ au sujet de la licence *Administration publique* dont le positionnement à l'égard de la licence *Droit* manque pour le moins de clarté, cette dernière offrant elle-même un parcours au contenu extrêmement proche.

Les formations peuvent également, pour ce qui relève de l'environnement scientifique et socio-économique, se prévaloir d'un excellent enracinement. L'adossement des mentions de masters à la recherche, notamment, est toujours de qualité et repose sur des laboratoires dont les thématiques sont en adéquation avec les objets, les outils et les méthodes mobilisés au sein des parcours. En outre, il existe à l'évidence une réelle préoccupation, de la part de la plupart des équipes pédagogiques, de s'assurer de l'ancrage de leurs diplômés dans le tissu socio-économique de proximité et ce aussi bien en ce qui concerne le niveau licence (on peut évoquer ici le « Club des entreprises partenaires » créé au sein de la licence *Économie et gestion*), que s'agissant des licences professionnelles et des masters qui sont dans leur très grande majorité adossées à de nombreux partenariats socio-économiques locaux (entreprises, organisations et syndicats professionnels, ou collectivités du secteur public). Tout au plus peut-on s'inquiéter ici de ce que certaines licences professionnelles du champ semblent dépendantes d'un seul partenaire socio-économique et, de ce fait, en position de fragilité et présentant parfois un danger pour l'université de perte de contrôle lorsque la formation est réalisée « hors les murs » par le partenaire professionnel.

#### *Équipes pédagogiques et pilotage des formations*

L'examen de la composition des équipes pédagogiques et de leur adéquation aux orientations disciplinaires et professionnelles des parcours est, il faut tout d'abord le souligner, parfois difficile à réaliser du fait des imprécisions qui règnent dans les dossiers quant aux statuts des membres de ces équipes (spécialité disciplinaire, fonction occupée par les professionnels) et à la nature des enseignements qu'ils assurent. Quand un diagnostic est possible, il apparaît, en licence générale et en master, que les équipes présentent en règle générale une composition très bien équilibrée entre enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs provenant des milieux professionnels visés (qui sont souvent en nombre tout à fait satisfaisant dans les spécialités à finalité professionnelle). C'est aussi le cas d'une partie des équipes des licences professionnelles, mais d'une partie seulement. Dans un nombre non négligeable de licences professionnelles, les enseignants-chercheurs présents dans les équipes sont en effet très peu nombreux en comparaison de la quantité d'intervenants professionnels (on peut citer ici, à titre d'exemple de licences professionnelles *Management des PME-PMI* et *Révision comptable*). Au point que l'on peut se demander dans quelle mesure l'université est capable de garder la maîtrise de l'animation des formations en question et d'exercer un réel contrôle de leur qualité (d'autant que cela conduit assez souvent à une multiplication d'enseignements de très courte durée de la part des professionnels et corrélativement à un trop grand nombre d'évaluations).

Les dispositifs de pilotage mis en œuvre dans les différentes formations sont, pour leur part, assez inégalement développés d'une mention à l'autre et semblent souvent dépendants de la culture propre aux différentes composantes universitaires du champ. De plus, si le mouvement de généralisation des conseils de perfectionnement évoqué dans le document de présentation du champ transparait assez nettement dans les dossiers des mentions (ces conseils sont bien présents dans plus de trois quarts des formations), il est parfois difficile de percevoir la nature exacte de leur attribution et une part importante du pilotage des cursus semble reposer sur une dimension informelle et, notamment, les liens de proximité qui existent au sein des équipes pédagogiques. Si cet état de fait n'est absolument pas en soi synonyme

d'animations de diplômés défaillantes (dès lors que la cohésion des équipes existe), il aboutit parfois en master à une situation où aucun pilotage global de la mention n'apparaît. C'est notamment le cas dans les mentions *Économie appliquée* et *Stratégie* dont la gouvernance d'ensemble paraît inexistante (le pilotage s'exerçant au niveau de spécialités de deuxième année, qui plus est de manière très hétérogène, donnant ainsi le sentiment d'une juxtaposition de cursus sans réelle coordination). Enfin, s'agissant spécifiquement des licences professionnelles offertes en alternance, on ne dispose pas d'informations précises sur les dispositifs de pilotage utilisés pour prendre en compte la question des rythmes de formation et de la coordination des périodes de cours et de stages en présence d'un public diversifié (en formation initiale, apprentissage, contrat de professionnalisation).

L'évaluation des enseignements par les étudiants est, pour ce qui la concerne, assez largement déployée dans les formations du champ, alors même que le contexte récent rendait la chose sans doute assez difficile. De fait, la mise en place des nouveaux services centraux de l'Université de Bordeaux n'ayant pas permis de procéder à une évaluation commune des formations du champ nouvellement créé, les équipes pédagogiques ont souvent pris l'initiative de mettre elles-mêmes en place des dispositifs permettant de recueillir l'avis des étudiants sur la formation, voire les enseignements suivis. Il en ressort naturellement un ensemble assez hétérogène quant au degré de précision des évaluations effectuées, mais l'impression générale qui s'impose est celle d'équipes de formation bien impliquées dans cette problématique. Reste que l'absence d'une procédure standardisée a pour conséquence que ces équipes semblent souvent désemparées quand il s'agit d'exploiter les données recueillies.

#### *Suivi des étudiants*

À la lumière de l'évolution des effectifs à l'entrée des différents cursus, il ne fait aucun doute que les formations du champ bénéficient, de manière générale, d'une réelle attractivité - comme en témoigne l'augmentation assez nette du nombre d'étudiants inscrits dans celles-ci entre 2011 et 2013 (soit un millier d'étudiants supplémentaires). Dans les licences générales, en particulier, les effectifs en première année sont à la fois nombreux et plutôt orientés à la hausse sur les dernières années. Au sein des licences professionnelles, ces effectifs sont, le plus souvent, soit stables (et à un niveau conforme à ce qu'il est coutume d'observer dans de tels diplômes), soit en légère hausse. Seules les licences professionnelles *Gestion informatisée des organisations*, *Management des projets commerciaux à l'international* et *Chargé d'affaires en informatique/commercialisation de solutions informatiques* font exception à ce panorama d'ensemble et affichent des effectifs en diminution assez nette, sans que l'on sache véritablement quelle en est la raison d'après le dossier. Enfin, le bilan est plus contrasté pour ce qui est des masters où, suivant les mentions considérées, on observe parfois une assez nette progression des effectifs en première année (les deux exemples notables étant ici les mentions *Management* et *Stratégie*), parfois, mais plus rarement, une légère érosion de ces derniers (comme dans les mentions *Économie appliquée* et *Économie, banque et finance internationales*). Malgré tout, le constat général est celui d'une offre de masters qui gagne progressivement en attractivité (notamment vis-à-vis des étudiants diplômés de licences d'autres universités). Ce constat ne peut malheureusement être affiné à l'échelle des spécialités de deuxième année, les dossiers ne comportant pas les informations nécessaires pour cela.

La question de la réussite des étudiants fait en réalité bien davantage problème, à tout le moins dans les licences générales et les masters (les licences professionnelles pouvant de leur côté faire état de bons taux de réussite). Dans les licences générales, le taux de passage de la première à la deuxième année est en effet vraiment faible (tout particulièrement en licence *Administration économique et sociale* où de nombreux abandons se produisent lors de la première année). Les taux de réussite augmentent ensuite assez logiquement en deuxième année et le taux de validation du diplôme au regard du nombre d'inscrits en troisième année est tout à fait satisfaisant, mais c'est au terme, au cours du cycle licence, d'une déperdition d'effectifs manifestement assez conséquente. Le constat n'est guère plus favorable s'agissant des masters : certaines mentions sont marquées par des taux de réussite vraiment bas en première année (particulièrement les mentions *Économie appliquée*, *Économie, banque et finance internationales*, *Gestion patrimoniale et financière*), d'autres, en deuxième année, par des taux d'obtention du diplôme de master en deçà de ce à quoi on peut s'attendre (c'est le cas des mentions *Management*, *Stratégie* et, dans une moindre mesure *Comptabilité et contrôle*). Si ces difficultés se manifestent, suivant les mentions, à des degrés divers, il n'en demeure pas moins que peu de mentions de master du champ sont épargnées par le phénomène.

Au regard des éléments qui précèdent, il apparaît que les dispositifs d'aide à la réussite mis en place sont encore d'une efficacité perfectible, même si l'on mesure très bien les difficultés qu'il peut y avoir à intensifier l'engagement dans ce domaine, alors même que les équipes pédagogiques sont déjà fortement sollicitées dans une situation patente de sous-encadrement. Il ne s'agit aucunement ici de remettre en cause l'importance que l'établissement accorde à la réussite des étudiants, notamment de ceux qui entament leur parcours universitaire : les actions déployées attestent en effet largement du souci de ce dernier d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants des licences générales (dispositif d'orientation active à destination des futurs étudiants, « semaine de la poursuite d'études », réunions d'information sur les possibilités de réorientation). Certaines actions sont d'ailleurs complétées, s'agissant toujours des licences générales, par les équipes pédagogiques elles-mêmes qui offrent une aide aux étudiants par l'intermédiaire

d'enseignants-référents, de tutorat pour certaines matières, de préparations à la seconde session d'examen ou encore de procédures de réorientation du type « semestre rebond » (comme c'est le cas en licence *Droit* où les étudiants qui ont obtenu entre 6 et 8 de moyenne au premier semestre peuvent suivre, au second semestre, un parcours renforcé débouchant sur la capacité en droit). Reste que l'efficacité de l'ensemble ne produit pas nécessairement les effets escomptés (si l'on s'en tient en tous les cas aux taux de passage entre la première et la deuxième année) et que l'on en vient à se demander jusqu'à quel point il existe une coordination entre les dispositifs proposés au niveau de l'université (via le service « Orientation et insertion professionnelle ») et ceux pilotés au niveau même des licences. À cela s'ajoute le fait, qu'en master, rares sont les dossiers de mentions qui font état de la mise en place d'actions spécifiques en matière d'aide à la réussite. En réalité, ces dossiers restent, dans leur quasi-totalité, très en retrait sur cette thématique (compte tenu du niveau constaté des taux de réussite). Dans ce contexte particulier, le très faible usage du numérique à des fins pédagogiques (constaté dans de très nombreux rapports de formation) apparaît préjudiciable en ce qu'il prive de certaines possibilités d'adaptation des enseignements, aux difficultés des étudiants.

Le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants dans les parcours expertisés reste quant à lui, pour l'heure, largement limité à l'évaluation effectuée à l'occasion du contrôle continu et des examens de semestre. Seule une petite minorité de formations semble utiliser un portefeuille d'expériences et de compétences proprement dit. Quelques autres font état de l'existence d'un livret de l'étudiant, dont on peine cependant à percevoir le contenu et l'apport en termes de suivi des compétences acquises. Le suivi des diplômés est pour sa part assuré en premier lieu par l'Observatoire de la vie étudiante de l'université, qui réalise notamment des enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois (après l'obtention du diplôme). Ces résultats sont transmis aux responsables de formations qui, parfois, pour ce qui est des licences professionnelles et des masters, déclarent effectuer leur propre enquête complémentaire. De l'ensemble, il ressort que, hormis de très rares cas particuliers, le taux d'emploi des diplômés des licences professionnelles et des mentions de masters du champ est souvent satisfaisant. On doit cependant noter que, bien souvent, les dossiers de mentions ne font état que de données strictement quantitatives, globales ou imprécises, rendant même parfois impossible une appréciation par spécialité. Plus gênant, ils passent en outre sous silence un certain nombre d'éléments qualitatifs (métiers exercés, nature du contrat de travail, rémunération) pourtant essentiels pour évaluer la qualité réelle de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Avis du comité d'experts

Au regard des éléments de synthèse relatifs à l'évaluation du champ DSPEG, il apparaît clairement que celui-ci possède, d'un point de vue du spectre disciplinaire couvert, une cohésion et une homogénéité fortes, et bénéficie, en regroupant un ensemble de formations relevant toutes du secteur tertiaire et des services, d'une identité claire et attractive tant pour les futurs étudiants que pour les milieux socio-professionnels. Il règne en outre, au sein de ce champ, un bon équilibre d'ensemble entre ce qui relève de la formation aux disciplines proprement dites (formation qui est la plupart du temps bien adossée à la recherche) et ce qui tient de la préparation à des métiers bien spécifiés. La bonne dimension professionnalisante du champ, la qualité de son insertion locale dans le tissu socio-économique (en raison souvent de l'ancienneté des formations), et la richesse des partenariats noués avec les secteurs professionnels concernés sont également de vrais atouts qu'il convient de mettre en exergue. Ces caractéristiques se conjuguent pour donner en définitive à cet ensemble de formation une vraie visibilité, aussi bien dans le paysage universitaire qu'auprès des acteurs économiques - et même à l'international (grâce aux nombreux partenariats noués dans ce domaine).

On peut néanmoins s'interroger, en l'état, sur l'abondance de cette offre de formation, qui a pour conséquence qu'on ne perçoit pas toujours, à travers la multitude de spécialités et parcours, non seulement les axes stratégiques retenus, mais aussi les relations qui s'établissent entre les formations. La clarté et l'efficacité de l'articulation, des licences professionnelles aux licences générales et de celles-ci aux masters restent en effet largement perfectibles. La coordination au sein du champ semble, dans ce domaine, encore insuffisamment développée. Il en va de même pour ce qui relève de la réussite des étudiants et du pilotage des formations : dans ces deux registres, les actions et les pratiques des équipes pédagogiques demeurent largement hétérogènes, et il existe des points de fragilité importants (en matière d'efficacité de l'aide à la réussite et de cohérence du pilotage de certaines mentions) qui tendent à réduire l'unité du champ. Le caractère récent de la structuration de celui-ci - qui plus est dans le contexte de création de l'Université de Bordeaux - est, il faut toutefois le souligner, probablement un élément à prendre en considération pour comprendre cet état de faits.

## Conclusions

Le champ DSPEG offre des formations de qualité qui, presque toutes, bénéficient d'un positionnement pertinent et proposent des objectifs bien lisibles pour les étudiants. Toutes, presque sans exception, entrent parfaitement en résonance avec la politique de formation annoncée dans le dossier « champ », et consiste à la fois à initier et former les étudiants du mieux possible aux disciplines concernées et à répondre aux attentes de ces derniers en matière d'insertion professionnelle dans des secteurs d'activités bien ciblés.

Il n'en demeure pas moins que la capacité du champ à occuper une place centrale dans la stratégie de développement de l'université - notamment à travers son attractivité qui est réelle - pourrait gagner en force si quelques faiblesses étaient à l'avenir gommées. La surface et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des étudiants, en particulier, mériteraient probablement d'être questionnée et faire l'objet d'une coordination plus poussée à l'échelle du champ (notamment entre les actions menées par les services centraux de l'université, au niveau des licences et en master). Il en va de même pour ce qui est de la politique de développement à l'international, qui donne le sentiment de relever davantage d'initiatives menées par les responsables de diplômes (notamment en matière de délocalisation) et qui souffre d'un certain flou quant à la stratégie commune envisagée s'agissant des incitations à la mobilité étudiante. Enfin, on observe également, entre les mentions, des différences sensibles de culture et d'approche en matière de pilotage, différences qui altèrent la capacité du champ à renvoyer l'image d'un ensemble homogène en matière d'animation des formations. Dans ces différents domaines, il conviendrait sans doute de définir des objectifs réellement partagés entre les différentes formations, et d'assurer que ceux-ci soient déclinés de manière homogène tant au sein des composantes que des mentions. La mise en place du « Collège droit science politique économie gestion » et la volonté de l'université d'en faire une réelle instance de coordination du champ donnent en principe toutes les garanties pour qu'il en soit ainsi dans un avenir proche.

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.